



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

#### **Chapitre I – IDENTIFIANTS**

##### **A. Identification de la personne publique**

Signataire du marché : Chef d'établissement du collège de la Comté – 179 place de la Molière – 63 270 VIC LE COMTE

Comptable assignataire : Agent Comptable du LP Ste Claire Deville – 63500 Issoire

##### **B. Objet du marché**

Le marché a pour but l'organisation d'un voyage scolaire en Italie, pour un maximum de 53 élèves et 4 accompagnateurs.

Le voyage sera intitulé : ITALIE 2019.

##### **C. Procédure**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le présent marché est passé sous réserve de l'approbation du budget du voyage par le Conseil d'Administration et les autorités de tutelle.

#### **Chapitre II – REGLEMENT DE CONSULTATION**

##### **A. Date et heure limites de dépôt des offres :**

Le lundi 19 novembre 2018 à 12 heures.

##### **B. Modalités d'envoi**

Voie postale uniquement.

##### **C. Adresse de réception**

Collège de la Comté – 179 place de la Molière – 63 270 VIC LE COMTE.

**Les plis devront comporter l'intitulé : « Marché à procédure adaptée : ITALIE 2019 – NE PAS OUVRIR ».**

**D. Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels suivants :

- Le présent document valant Cahier des Clauses Particulières et programme du voyage
- L'Acte d'Engagement
- **Aucun autre document contractuel ne sera signé.**

**E. Critères de choix**

L'offre considérée est appréciée en fonction des critères ci-dessous :

Qualité des services : 60 %

Prix :40 %

**F. Délais de validité des offres**

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**G. Contact**

Eva RUAULT, gestionnaire du collège de la Comté : 04.73.69 02 11, int.0630072L@ac-clermont.fr

**Chapitre III – DISPOSITIONS DU MARCHÉ**

**A. Description des fournitures ou prestations**

Ce voyage aura lieu suivant modalités ci-dessous :

- du 13 au 18 mai 2019

Le candidat devra faire une offre tarifaire différenciée pour :

- un groupe de 53 élèves avec 4 accompagnateurs

La prestation sera complète : transport, hébergement, repas et visites.

La prestation attendue sera conforme au programme ci-dessous (chapitre IV) et comprendra :

- Le transport aller-retour en autocar de grand tourisme climatisé, équipé d'un microphone fonctionnel, de ceintures de sécurité, et comportant plus de sièges que le nombre exact de participants (élèves et accompagnatrices) Elle inclut en outre les services de cet autocar pendant toute la durée du séjour.
- Un chauffeur expérimenté, connaissant l'Italie.
- Les frais de chauffeur, péages d'autoroutes, parkings, taxes, et, d'une manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, charges fiscales, parafiscales ou frappant obligatoirement la prestation.
- L'hébergement et la restauration des élèves et accompagnateurs à l'hôtel soigneusement sélectionné par le prestataire), chambres non mixtes.
- L'hôtel devra être situé au plus près des centres des villes de Milan et Turin (voir programme), non pas dans leur agglomération.
- Tout le nécessaire de literie sera fourni.

- Les paniers repas du déjeuner seront remis par les hôtels. Les dîners se feront dans les hôtels. La restauration commencera avec le repas du soir du jour 1 (le mardi soir) et se terminera avec le petit-déjeuner du jour 5 (samedi). Le déjeuner du jour 5 se fera à EATALY.
- Les conditions d'annulation du groupe et une **option** assurance annulation permettant le remboursement des familles en cas d'empêchement seront précisément stipulées. Cette option fera l'objet d'un devis distinct des autres prestations.
- Le prestataire respectera la législation relative au transport des personnes en vigueur à la date du séjour.
- Un mémoire technique sera remis, mentionnant les caractéristiques techniques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de celui-ci et du chauffeur afin de respecter la réglementation et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.
- Une attestation de la compagnie d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle du prestataire.

## **B. Prix**

Les prix sont exprimés en euros. Le coût total doit comprendre l'ensemble des charges induites par les prestations ci-dessus énumérées. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

**L'effectif indiqué étant prévisionnel et donc susceptible de variations**, le candidat devra indiquer les modalités de calcul du prix unitaire pour chaque participant. Le prix devra être précisé par élève ET par accompagnateur. Aucune gratuité ne sera acceptée. La facturation sera établie à partir de l'effectif définitif déclaré par l'établissement. Les prix sont réputés fermes et définitifs pour la période considérée.

## **C. Règlement**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

## **D. Pénalités – Résiliation**

Si le voyage se trouvait différé par rapport aux dates établies, ou s'il était de qualité inférieure à l'offre présentée, le collège se réserve le droit de réclamer au prestataire une contrepartie financière équivalente au préjudice subi. Celle-ci prendra la forme d'une réfaction, décision prise par le pouvoir adjudicateur de réduire le montant des prestations à verser au titulaire du marché, lorsque les prestations ne satisfont pas entièrement aux prescriptions de celui-ci, mais qu'elles peuvent être admises en l'état.

Le non-respect des exigences de qualité, ponctualité, fiabilité des prestations décrites dans le présent marché peut avoir pour conséquence, sans préjudice des pénalités suscitées, la résiliation du marché aux torts du titulaire.

## **E. Notification**

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <http://web.aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

**Chapitre IV – PROGRAMME DU VOYAGE**

- JOUR 1 (MARDI 14/05) :**
- Départ de Vic le Comte, vers 6h.
  - Elèves et accompagnateurs se munissent d'un déjeuner tiré du sac.
  - Arrivée sur Turin vers 14h.
  - Visite du Musée de l'Automobile de Turin.
  - Départ vers Milan et installation à l'hôtel.
- JOUR 2 (MERCREDI 15/05):**
- Matin: Visite du Musée Léonard de Vinci
  - Après-midi : Visite de La Scala de Milan et du Duomo.
- JOUR 3 (JEUDI 16/05) :**
- Départ vers le Lac Majeur
  - Visite des Iles Borromées (Isola Bella et Isola dei pescatori, surtout)
- JOUR 4 (VENDREDI 17/05)**
- Départ en direction des Alpes, Pian del Re (source du Pô) plus précisément
  - Randonnée dans les Alpes sur la journée
  - Installation à l'hôtel à Turin
- JOUR 5 (SAMEDI 18/05) :**
- Visite de La Mole Antonagliana (Musée du cinéma) et son ascenseur panoramique
  - Déjeuner à EATALY
  - Départ en direction de Vic Le Comte vers 14h
  - Arrivée Vic Le Comte vers 22h.



## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) (*nom – prénom*) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....  
(*intitulé complet et forme juridique de la société*)

Domicilié à : .....

N° de téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

Ayant son siège à : .....

Immatriculation à l'INSEE :

- SIREN :
- APE :
- Inscription au RC :

Ayant pris connaissance du présent document **que j'accepte sans modification ni réserve** :

1. **M'engage** à exécuter les prestations, objet du marché, détaillées au présent document

**Montant TTC** : .....€

**Prix TTC par participant** : .....€

2. **Affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ne pas tomber, sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 avril 1952.
3. **Demande** que les sommes dues au titre du présent marché soient portées au crédit du compte suivant (**joindre un RIB**)

A ..... le .....

Le candidat (*nom – prénom*) :

Signature  
(*précédée de la mention lu et approuvé*)

Cachet de la société